

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIÉTÉ DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (STEL) s'est réunie le samedi 19 décembre 2009, à 9 heures 30, à l'EUROSTAND de VOLMERANGE-LES-MINES, sous la présidence de MENGIS Jacques.

Étaient présents : 14 Membres Fondateurs (sur 31) avec 271 voix (sur 321)
 39 Membres Actifs (sur 180) avec 39 voix (sur 180)
Soit au total 53 Membres (sur 211) avec 310 voix (sur 401)

Le quorum fixé à l'article 8 des statuts (le quart des membres, avec le quart des voix) étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

..

Après avoir ouvert l'Assemblée Générale, le Président salue les membres présents. Il souhaite la bienvenue à Monsieur J.Claude HENCK, Maire de Volmerange-les-Mines et Président de la Commission SPORT à la C.C.C.E. (M. PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, retenu pour affaire urgente n'a pu nous accompagner), qui nous fait l'amitié d'être avec nous.

Malheureusement, comme tous les ans, nous avons à déplorer la disparition d'amis qui nous étaient chers. Le Président ne peut en donner une liste exhaustive. Il demande à l'Assemblée, afin d'honorer leur mémoire, d'observer une minute de silence à leur intention.

L'Assemblée désigne deux assesseurs de séance qui se sont portés volontaires :

Philippe BERGER pour la partie France
Marco FELTEN pour la partie Luxembourg

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.T.E.L. du 21 février 2009

Mis aux voix, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Tir de l'EUROSTAND Lorraine du 21 février 2009 est adopté à l'unanimité et l'assemblée décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice précédent au compte report à nouveau.

2. Rapport d'activité

Le Président retrace l'activité de la SOCIÉTÉ DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (S.T.E.L.) pour la saison écoulée.

Voilà déjà quatre années que la Société de Tir de l'EUROSTAND Lorraine a été créé.

Au 31/08/2009, il y avait 227 membres dont 20 jeunes auxquels il faut ajouter 172 tireurs extérieurs soit environ 15 % de mieux.

La S.T.E.L. a organisé au cours de cette saison un tir Bench (Eurostand Cup) les 06-07/09/2008, la coupe de lorraine du TAR fin mars 2009, deux tirs Hunter (10/2008 et 03/2009), le Mouflon Lorrain (SM) les 4 et 5 juillet et assuré les habituels tirs départementaux et régionaux (10M, Clubs, TAR, SM, 25/50 M, Armes Anciennes Cible mobile, Ecoles de Tir, et l'arbalète 18 M et IR 900).

De plus, cette saison nous a demandé une très forte contribution :

- Master's 25/50 M et Silhouettes Métalliques début mai 2009

- Grand prix de France Handi fin mai 2009
- Championnat de France Handi fin juin 2009
- Championnat de France 25/50 M fin juillet
- Dans la foulée Championnat de France Silhouettes Métalliques
- Et pour finir mais il est vrai début septembre le Championnat de France Bench Rest

Le Président remercie toutes les personnes qui ont aidés à accomplir cela.

Un grand merci aussi au traiteur, M. Hély et son équipe qui assure une restauration de qualité pour permettre d'assurer une réputation d'accueil et de sérieux.

Les tireurs ont participé à de nombreux tirs départementaux, régionaux et Championnat de France et ont ramené en plus des médailles départementales et régionales :

- Patrice DAUFFER : Médaille d'or TAR Arme à Répétition, Médaille d'or TAR Fusil semi automatique petit calibre, médaille d'argent TAR Armes Modifiées.
- Francis FROGNET : Médaille de bronze TAR Armes Modifiées
- Médaille de bronze Equipe TAR Armes Modifiées
- Alain Beaumont : Médaille Or Bench Rest 100 M Lourde
- Jean Paul KLEIN : Médaille Or Bench Rest 200 M Grand Prix de France
- deux médailles d'argent par Equipe en Bench et Hunter.

Grâce aux efforts de tous, la S.T.E.L. va de l'avant et l'EUROSTAND démontre toujours mieux sa vocation aux grands matches.

Merci à Gérard Dalle-Fratte, Président de la Ligue de Lorraine de Tir qui se démène pour obtenir les compétitions, pour son soutien à l'EUROSTAND, à Jean Galland pour le soutien du Codep 57, à la FLTAS qui organise une partie de ses compétitions dans les murs de l'EUROSTAND, à M. Paquet et toute la CCCE pour leur soutien et leur implication dans la vie du stand, même les murs en rougissent de plaisir, M. Henck et la commune de Volmerange pour leur appui dans la vie de tous les jours et tous ceux qui viennent utiliser ces installations.

Le stand a eu la surprise d'un cambriolage début août en plein CDF SM. Ce fait s'ajoute aux dégradations que subit le stand et amènera dès que possible l'installation de systèmes de surveillance sur l'ensemble du stand. Un investissement de 10 000 € est programmé dans cette nouvelle saison pour remettre certains pas de tir en état.

La CCCE, qui nous assiste dans nos actions de développement, a programmé une mise à niveau Handi des équipements pour début 2010.

Mais il ne faut pas croire que l'équipe va se tourner les pouces cette saison :

En plus des tirs « normaux » (challenges, départementaux, régionaux) il va falloir assurer un Masters 25/50 M du 12 au 16/05/2010, une WORLD CUP Handi du 24 au 28/05/2010, un Championnat de France Ecoles de Tir du 01 au 04/07/2010 et un Championnat de France Armes Anciennes du 15 au 18/07/2010 et peut être plus ...

En préparation du Championnat du Monde Bench Rest de 2011, 33 tables de tir en béton, et 15 mécanismes de contre-cibles mobiles ont été confectionnés. Il nous en reste 15 à construire.

Dans quelques jours l'installation des fosses plateau va débiter, pour permettre de tirer le CDF Armes Anciennes. Le budget est d'environ 80 000 € qui sera partagé avec la Ligue Lorraine de Tir, d'autres subventions étant espérées.

Dans les cartons, il y a toujours en attente un projet de stand « finales ». Une étude devrait certainement commencer cette année, et une participation financière à l'étude est toujours inscrite au budget conjointement avec la Ligue Régionale de Tir Lorraine. C'est un projet très ambitieux qui devrait beaucoup apporter à notre stand.

L'année sportive 2009/2010 a déjà vu l'inscription de 200 membres qui se répartissent en 180 adultes dont 32 nouveaux, 20 jeunes dont 10 nouveaux. 147 tireurs extérieurs à aujourd'hui.

Le Président évoque à nouveau la grande question du bénévolat nécessaire au fonctionnement du stand. C'est une répétition, mais le club n'est plus un self service de tir, tout le monde doit mettre la main à la pâte. En ramassant ses déchets (douilles, cibles et autre) un tireur peut tout simplement aider. Cette saison le club pourra encore bénéficier des services d'un salarié en utilisant au maximum les aides de l'Etat, pour pallier au manque de main d'œuvre. Cette situation cessera en décembre 2010, après il faudra prendre une décision ! Les périodes d'indisponibilité des pas de tir sont réduites au maximum...Mais il va vraiment falloir mettre la main à la pâte !

Un petit rappel : les cotisations des membres (licenciés et tireurs extérieurs) représentent maintenant 1/8 seulement des ressources de l'année. Il faut améliorer la situation à tous prix.

Le Président remercie les membres de leur attention et il passe la parole au Trésorier, Marcel Bouvart, pour la lecture du Rapport Financier.

3. Rapport financier

Le Trésorier BOUVART présente le bilan financier couvrant la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

La présentation du Compte de Résultat se présente en trois parties :

- la première partie correspond au Compte d'Exploitation, c'est-à-dire au fonctionnement habituel de l'Association. Elle permet de voir réellement sur l'année si l'on a fait du bénéfice ou si l'on a fait plutôt du déficit ;
- la deuxième partie correspond au résultat financier ;
- la troisième partie concerne les éléments exceptionnels.

Présentation du Compte de Résultat :

Produits d'exploitation : 252 114 €

Détail dans l'annexe page 4.

Il s'agit des :

Ventes de marchandises	48 610 €
Ventes de prestations de services	60 911 €
Subventions	15 948 €
et des autres produits de gestion courante	126 645 €

Charges d'exploitation : 209 676 €

Il s'agit des :

Achats de marchandises	36 828 €
Autres achats et charges externes	63 025 €
Impôts et taxes	345 €
Salaires et traitements	29 199 €
Charges sociales	7 396 €
Autres charges	65 206 €
Dont une charge exceptionnelle due au vol du 6/8/2009	520 €
Dotations aux amortissements	7 678 €

La différence constitue le **Résultat d'Exploitation** qui s'élève à : **42 437 €.**

Les intérêts bancaires ont rapporté 1 303 €. Il n'y a pas de charges financières.

D'où un **Résultat Financier** de **1 303 €.**

Le résultat de l'exercice 2008/2009 est donc de 43 740 €.

Présentation du bilan de la saison 2008/2009 :

L'Actif :

La situation de nos comptes est la suivante (détail dans l'annexe (pages 2 et 3)) :

Actif Immobilisé 520 290 € moins les amortissements 493 130 €, soit un **montant net de 27 160 €.**

Actif circulant 101 666 €, dont les stocks 7 580 €, les autres créances 45 566 €, les disponibilités 46 785 € et les charges constatées d'avance 1 736 €.

Total de l'Actif : 128 826 €

Le Passif : (détail dans l'annexe pages 3 et 4)

Les fonds propres sont constitués des résultats cumulés des exercices précédents, auxquels s'ajoute le résultat de l'exercice clos au 31 août 2009 : soit **-358 309€**

Emprunts et dettes : 480 305 €.

Autres dettes : 6 831 €

Total du Passif : 128 826 €

Les comptes de bilan sont donc arrêtés au 31.08.2009 à 128 826 €.

4. Rapport de la Commission de Contrôle

Thierry Koch, membre désigné de la commission de contrôle, se lève pour donner lecture du rapport.

Le Rapport constate la sincérité et la régularité des écritures, ainsi que la conformité du compte de résultat, du bilan et des états annexes avec les données des livres comptables. La Commission engage, par conséquent, l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009.

5. Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur NEY, du cabinet d'expertise comptable LOREX, présente le compte rendu de sa mission de commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31 août 2009, en l'occurrence le rapport général et le rapport spécial

Les comptes présentés sont certifiés réguliers, sincères et conformes à la réglementation et ne présentent pas d'anomalie. Un point important reste cependant à éclaircir, sans remettre en cause l'appréciation formulée dans le rapport : les apports des membres fondateurs sont-ils vraiment des dettes ou bien sont-ce des apports associatifs ?

Le rapport spécial fait état des conventions conclues entre l'Association et la Ligue de LORRAINE de tir, dont certains dirigeants sont communs. Ces conventions sont jugées normales.

Soulignant la bonne gestion de notre association, il engage l'Assemblée à approuver les comptes et remettre les quitus au Trésorier et au Comité.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote sur les différents Rapports.



6. Quitus au Comité-Directeur

Le Rapport d'activité, le Rapport financier le Rapport de la Commission de Contrôle et le Rapport du Commissaire aux Comptes sont alors mis aux voix :

1e RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'activité, du Rapport financier, du Rapport de la Commission de Contrôle et du Rapport du Commissaire aux Comptes

APPROUVE les dits Rapports, ainsi que le Bilan et le Compte de Résultat de l'exercice annuel clos le 31 août 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumés dans les Rapports comme ayant été effectuées pendant ledit exercice.

DONNE QUITUS entier et sans réserve au Trésorier et au Comité-Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 31 août 2009.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 08 2009 en report à nouveau, compensant ainsi partiellement la perte de 2008

Mise aux voix à main levée, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette Résolution.

7. Renouvellement de la Commission de Contrôle

2e RÉOLUTION

L'Assemblée Générale,

DÉCIDE de nommer pour l'examen des comptes de l'exercice annuel se terminant le 31 août 2010,
DAUFFER Patrice, STEL,
KOCH Thierry, STEL.,

comme membres de la Commission de Contrôle.

Mise aux voix à main levée, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette Résolution.

8. Cooptation au Comité Directeur

Erny SCHONS ayant démissionné de ses fonctions, le Comité propose Emile MANDERSCHIED (désigné par la F.L.T.A.S) au poste occupé par Erny SCHONS (Vice Président).

Mise aux voix à main levée, l'Assemblée Générale coopte cette nomination, à l'unanimité.

9. Budget prévisionnel 2009-2010

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2009-2010 est présenté et commenté par le Trésorier BOUVART,

Les dépenses

Les achats : 69 850 € comparé à 63 848 €.

Les charges externes : 19 420 € comparé à 17 911 €.

Le poste « études & recherches » pour 3 000 € consistant en Etudes pour stand finale (non fait 2008/2009) est maintenu.

Les autres charges externes : 32 020 € comparé à 18 094 € (10 000 € de réparations cibleries).

Impôts et taxes : 360 €.

Charges de personnel : 41 600 € à comparer à 36 600 € (fin du contrat jeune).

Charges de gestion courante : 38 850 € à comparer à 64 668 €.

Dotations aux amortissements : 7 900 € à comparer à 7 677 €

Soit au total **210 000 €**

Les produits

Ventes et prestations de services : 117 500 € à comparer à 109 523 €

Subventions de fonctionnement : 7 500 € à comparer à 15 947 € (CNASEA)

Produits de gestion courante : 70 000 € à comparer à 117 417 €

Produits financiers : 1 500 €

Prélèvement sur nos disponibilités : 13 500 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET : 210 000 €

De plus pour 2009/2010 il est prévu l'aménagement des fosses pour Armes Anciennes pour un total de 80 000 € du quel nous pourrions déduire une subvention d'équipement de la Ligue de Lorraine de Tir de 40 000 €. Cette opération nous amènera à faire un prélèvement supplémentaire de 40 000 € sur nos disponibilités.

3e RÉOLUTION

L'Assemblée Générale,

APPROUVE le budget prévisionnel de l'année sportive 2009-2010, tel qu'il lui a été présenté, y compris le supplément pour aménagement des fosses Armes Anciennes,

AUTORISE le Comité-Directeur à opérer, si nécessaire et dans la limite des crédits votés, les transferts budgétaires ou les modifications d'affectation imposés par le fonctionnement administratif ou technique de la Société de Tir de l'EUROSTAND Lorraine.

Mis aux voix à main levée, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette Résolution.

9. Points divers :

- **Participation financière aux frais de déplacement lors des Championnats de France ou plus**
A la demande de nombreux tireurs et afin de rétablir un niveau d'égalité avec d'autres clubs lorrains, le Président propose une participation du club à concurrence de 50.00 €/jour, par personne, avec un maximum de 300.00 € par Championnat sur présentation de justificatifs (factures).

Adopté à la majorité moins une abstention.

- **Vidéosurveillance**
Elle est envisagée dans les locaux et sur les pas de tir. Des études seront faites cette année pour établir un devis réaliste des frais à envisager. Le Président demande un accord de principe sur le fait d'installer cette vidéosurveillance.

Adopté à l'unanimité.

- **Chauffage des pas de tir**
Un remplacement des tubes infrarouges du pas de tir A1 s'avère nécessaire, ainsi que le chauffage électrique des pas de tir A2, A3 et A4. Des études seront conduites cette année pour estimer le coût de remplacement/installation et fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

- **Tir de loisir :**

M. Simon VALANCE demande quel est le but recherché par la STEL et quel est la place du tir de loisir au sein de l'EUROSTAND ?

Le Président explique que le premier but de la STEL est de permettre aux tireurs de pratiquer leur sport favori dans de bonnes conditions, mais aussi de développer la qualité du tir à l'EUROSTAND afin de permettre le déroulement de compétitions nationales, européennes et même mondiales. La vocation de ce stand est très particulière et le fait de le maintenir aux simples compétitions locales serait une hérésie.

De plus la FFTir étudie d'autres types de tir que nous pourrions appliquer en nos installations, après approbation de cette dernière.

Toutefois le Président propose à M. VALANCE de concrétiser ses projets, monter un dossier explicatif qui pourra être examiné en comité.

Plus personne ne posant de question, le Président passe la parole à Monsieur HENCK, Maire de Volmerange les Mines et Président de la Commission SPORTS de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Monsieur HENCK nous demande d'accepter les excuses de Monsieur PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, retenu de façon urgente.

Il insiste sur le bilan financier et la saine gestion de l'association, ceci contribuant au renom de l'EUROSTAND et permettant faire connaître notre coin de Lorraine dans la France, l'Europe et le Monde.

Il confirme la position de la Commune de Volmerange et celle de la C.C.C.E. à nos cotés dans la vie de tous les jours et lors des manifestations. Il termine en félicitant le Comité et les Bénévoles qui donnent de leur temps tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 12 heures05. Il remercie les membres d'être venus et les invite au buffet de l'amitié.

LE SECRÉTAIRE



F.FROGNET

LE PRÉSIDENT



J. MENGIS